

de Mgr Maret, évêque de Sura, Primicier de l'insigne chapitre, M^r Soulé le remplaça dans ce poste de confiance.

Le chapitre national de Saint-Denis, réorganisé par Napoléon I^{er}, en 1806, se compose actuellement de chanoines-évêques ; ce sont des évêques que des raisons de santé ont forcé à quitter leur siège ; de chanoines-prêtres, ayant rendu des services signalés au pays, et de chanoines honoraires. L'institution canonique fut d'abord donnée par les grands aumôniers de France. Quand la grande aumônerie disparut avec la Restauration, les papes Grégoire XVI et Pie IX fixèrent la constitution du chapitre et lui donnèrent sa forme actuelle.

A la tête du chapitre national de Saint-Denis, composé comme nous l'avons dit, le Souverain-Pontife a placé le Primicier. Sa nomination, ainsi que celle des chanoines des deux premiers ordres, appartient au chef de l'Etat ; l'institution canonique au Souverain-Pontife. Il la confère par son nonce au Primicier, aux chanoines-évêques ; et, par le Primicier, aux chanoines-prêtres, et honoraires. Ce chapitre est sous la tutelle spéciale du Souverain-Pontife et du Saint-Siège et soumis pour toujours à son autorité, qui est exercée au nom du Saint-Siège par le Primicier.

Au nom de cette souveraine autorité, le Primicier exerce la surveillance sur l'église capitulaire, avec tous les pouvoirs nécessaires pour rendre cette surveillance efficace. Il approuve les confesseurs parmi les chanoines, il désigne ceux chargés de la prédication et des divers offices dans l'église canonice.

Enfin, dans cette même église capitulaire, le Primicier jouit du droit de remplir les fonctions pontificales comme les autres évêques dans leurs diocèses.

On voit d'après ce rapide exposé combien est honorable et importante cette charge de Primicier, chef de cette institution unique dans l'Eglise, le premier parmi ces vétérans de l'épiscopal, le premier parmi ces prêtres vénérables, le premier enfin parmi ce sénat auguste qui compose l'insigne chapitre national de Saint-Denis.

C'est donc le Primicier actuel, Mgr Soulé, qui nous fera entendre demain la parole de Dieu.

Université Laval.

LES PERSÉCUTIONS

Voici un résumé de la conférence donnée mardi soir, sur ce sujet par M. l'abbé J. M. Emard :

L'histoire des persécutions dont l'Eglise a été l'objet pendant les trois premiers siècles de son existence forme la plus glorieuse partie de ses belles annales.

Pour bien connaître la nature de cette lutte longue et doulou-